

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 2 décembre 2020

Avis n°2020-09

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le projet de construction d'un observatoire sur la Réserve Naturelle Nationale du Romelaère

Rappel du contexte :

L'article L.332-9 du code de l'environnement précise que les territoires classés en réserve naturelle nationale ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état, sauf autorisation spéciale délivrée par le représentant de l'État.

L'article R. 332-24 du code de l'environnement précise que la demande d'autorisation de travaux doit être adressée au préfet, qui se prononce après avoir recueilli l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

L'action de construire un observatoire n'apparaît pas dans le plan de gestion de la réserve, c'est pourquoi un dossier de demande d'autorisation de travaux au sein de celle-ci a été émis de la part d'EDEN 62, le gestionnaire de la réserve, qui décrit l'ensemble des opérations de construction de cet aménagement.

Une présentation a été réalisée en séance par EDEN 62 montrant en particulier que la construction d'un tel observatoire sur la Réserve Naturelle Nationale du Romelaère ne remet pas en cause les objectifs de conservation du patrimoine naturel du plan de gestion (il la renforce même plutôt sur la composante pédagogique) et surtout que la zone d'implantation comme le cheminement pour y accéder sont réalisés sur des secteurs peu sensibles sur le plan écologique.

Parallèlement les modalités de constructions de cet observatoire répondent à divers critères qualitatifs en terme de matériaux mais aussi en terme d'implantations (pas de fondations, etc.)

Avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France :

Au regard de l'ensemble des éléments décrits par le gestionnaire et en l'absence de questions/débats à l'issue de la présentation, le Conseil Scientifique Régional décide à l'unanimité de délivrer un avis favorable au projet de construction d'un observatoire sur la Réserve Naturelle Nationale du Romelaère.

Fait à Amiens

Le 25/01/2021

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI